

# Comment détruire un service public ?

## 1<sup>ère</sup> étape :

**On dit et répète qu'il coûte cher**

*(aucun service privé n'existant dans le domaine, rien ne permet de comparer des coûts)*

## 2<sup>ème</sup> étape :

**Pour le conserver, il faut le moderniser et faire des économies.**

On a connu la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la MAP (Modernisation de l'Action Publique).

*(Personne ne s'oppose par principe à une modernisation qui résonne dans les esprits comme un élément positif).*

## 3<sup>ème</sup> étape :

**On économise des salaires en diminuant le nombre de salariés, exactement comme dans une entreprise.**

*(on peut néanmoins recruter des contractuels précaires qui assurent des marges d'ajustement).*

Le nombre de fonctionnaires sous statut diminue irrémédiablement par les

## 4<sup>ème</sup> étape :

**Le service public dysfonctionne**

Il ne répond plus aux besoins et aux attentes des usagers car les salariés en sous-effectif ne peuvent plus assurer un service de qualité.

*(la souffrance au travail est à son comble).*

## 5<sup>ème</sup> étape :

**On externalise certaines missions, sous prétexte que le service est défaillant.**

On ne recrute plus de fonctionnaires. L'emploi public diminue.

**A terme : le service peut disparaître.** Le service est privatisé, on ne recrute que des contractuels.

L'utilisateur du service public est devenu un client de service privé; le service n'est plus financé par l'impôt mais par le paiement du client.

**Aucun emploi nouveau n'a été créé. Aucune égalité n'existe entre les clients. Aucun service n'existe dans les territoires non rentables.**

Les entreprises privées effectuant le service s'enrichissent en maintenant les salaires et les prestations au plus bas niveau possible.

Des options payantes sont offertes pour compléter le service.

## Ce que va changer la réforme territoriale pour nos métiers :



### La prise en compte des besoins du second degré déformée par la réforme territoriale

(contribution du SNES-FSU)

La réforme territoriale consacre Bordeaux comme chef lieu incontesté de la nouvelle région en regroupant la quasi totalité des directions des services de l'État. L'Éducation Nationale n'échappe pas à ce mouvement.

Si le rectorat de Limoges est maintenu, le Recteur de Bordeaux se voit doté de prérogatives que le Recteur de Limoges n'aura pas, prérogatives allant bien au delà de la nécessité d'assurer la parole de l'État face au pouvoir régional en ce qui concerne les compétences partagées (carte des formations, apprentissage,...). **Des mutualisations de services sont rendues possible par un décret modifiant l'organisation de l'Éducation nationale dans les territoires.** Si les possibilités de mutualisations étaient poussées à leur maximum, le rectorat de Limoges pourrait se transformer en coquille vide.

Par ailleurs, l'éloignement et la réduction (de 3 à 1) des instances aux compétences partagées État-Région (CAEN, CREFOP) en matière d'éducation ne peuvent que conduire à de **nouvelles difficultés de prise en compte des besoins particuliers des lycées de notre académie : carte des formation, équipements, travaux...**

La baisse des dotations aux collectivités va contraindre la nouvelle région à **opérer des choix**, qu'en sera-t-il alors des politiques éducatives menées alors jusqu'ici par chacune des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ?

La vigilance des personnels est donc de mise dans les établissements pour faire valoir avec plus de force encore les besoins qui sont les leurs et ceux de leurs élèves. Dans ce contexte l'action collective est indispensable et le renforcement des sections Snes et FSU d'établissement sont des nécessités.



### Je suis PLP, qu'est-ce que je deviens dans la nouvelle grande Région APCL ? (contribution du SNUEP-FSU)

Avec le pouvoir renforcé d'un Super Président, dans une super Région regroupant les 3 académies actuelles, et ayant en charge la formation professionnelle, **je risque de perdre mon statut de fonctionnaire d'état, ainsi que mon poste au sein du Lycée Professionnel.**

En effet, des formations « en doublon », en CFA et Lycées Professionnels, risquent de fusionner, y compris les moyens, tant humains que matériels. Je deviendrai un fonctionnaire territorial sous tutelle de la Région.

Malgré les promesses et les concepts véhiculés sur l'accès aux services publics de proximité pour tous les usagers, j'ai bien compris que l'enseignement professionnel public était au premier rang de cette décentralisation.

Autant que l'utilisateur lambda, j'ai tout à craindre du futur qui nous attend réellement.

A partir de constats objectifs et cohérents, les promesses de rédemption enthousiasmantes se traduiront, comme d'habitude, par une mise en œuvre contraire qui aura des **répercussions néfastes et irréversibles sur mes conditions de travail au quotidien** : télétravail en plateforme, éloignement de l'apprenant, mixage des publics jeunes, adultes, sous statut scolaire et en alternance, voire disparition des PLP, remplacés par des contractuels précaires...



### Quelle place pour l'enseignement agricole dans la future grande région ? (contribution du SNETAP-FSU)

La fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes serait une chance pour l'enseignement agricole limousin : une grande région riche, peuplée, première région agricole française... Ceux qui nous la vendent ne tarissent pas d'éloges.

Mais ce n'est pas parce qu'elle comptera 5,6 millions d'habitants que les petits établissements isolés en zone rurale vont voir leur recrutement s'améliorer et leurs classes se remplir ! Il est au contraire à craindre que les décideurs apprécieront d'autant moins leur intérêt structurant dans le territoire qu'ils seront éloignés de celui-ci et, pour une grande partie d'entre eux, issus de la future grande métropole régionale. Que pèseront nos quelques conseillers limousins face aux plus de 80 conseillers girondins ?

D'ici à penser que les établissements d'enseignement agricole publics les plus fragiles pourraient fermer pour laisser la place au privé... Cela s'est hélas produit récemment en Auvergne où la plupart des élèves de du LPA de Lapalisse ont poursuivi leur cursus dans la Maison Familiale et Rurale voisine qui proposait le même BAC PRO, et qui peut maintenant prospérer sans crainte !

L'enseignement agricole limousin, presque exclusivement public (une seule MFR située en Haute-Vienne) rejoint dans la région ALPC deux régions où l'enseignement privé est largement majoritaire (60% en Poitou-Charentes et 65% en Aquitaine), et principalement représenté par des MFR (rythme "approprié", paraît-il...), largement soutenues par les conseils régionaux, au détriment bien sûr de l'enseignement agricole public.

Alors qu'elles se cantonnaient traditionnellement aux niveaux V et IV des diplômes professionnels, on a assisté cette année dans ces régions à l'ouverture d'un BTS et même d'une Seconde Générale et Technologique en MFR !

**Pour l'enseignement agricole public limousin, et au-delà celui des deux autres régions, une question cruciale se pose : à terme, au sein de ce grand ensemble, le conseil régional aura-t-il encore besoin du concours de l'état ou préférera-t-il mettre la main sur les domaines fonciers des établissements publics et confier au privé l'enseignement agricole ?**



## Et dans l'enseignement supérieur ? (Contribution du SNESUP-FSU)

Ces dernières années le service public d'enseignement supérieur et de la recherche a connu deux lois successives (loi Pécresse en 2007 et loi Fioraso en 2013) augmentant la prétendue « autonomie » des établissements. Dans un contexte d'austérité budgétaire, cette autonomie consiste dans les faits à décider localement quels postes seront « gelés », quelles heures d'enseignements seront supprimées, quels budgets de recherche coupés... Face à ces échecs patents, les promoteurs gouvernementaux ne tirent aucun bilan de leur échecs, préférant soit détourner leur regard, soit une communication d'autosatisfaction à destination d'un public ou de médias mal informés.

Le dernier avatar de cette politique est les regroupements régionaux forcés d'établissements en « Communautés d'établissements » ou « COMUE », afin de mettre les universités sous la coupe des exécutifs régionaux. L'Université de Limoges est ainsi versée dans une « Université confédérale Léonard de Vinci », avec celles de Poitiers, La Rochelle, Orléans et Tours. Elle chevauche ainsi les établissements de la région Centre-Val de Loire et ceux des anciennes régions Poitou-Charentes et Limousin.

L'objectif de cette COMUE est de « mutualiser des services communs » et de gérer la carte des formations, avec en perspective l'éloignement des centres de décision, la disparition de formations sur place obligeant les étudiants à déménager ou à renoncer à leur projet, des mobilités du personnel plus ou moins contraintes... La réponse des personnels au projet a été claire : aucun Comité Technique d'établissement n'a donné un avis favorable et les élus Snesup viennent de remporter le 15 décembre 2015 les élections du Conseil d'Administration, peuplé toutefois essentiellement de membres nommés. La vigilance est de mise, tant il apparaît que cette nouvelle technocratie porte en elle des menaces de régionalisation de l'enseignement supérieur.



## Organisation des services déconcentrés

(contribution du SNASUB-FSU)

La FSU a jugé avec une grande sévérité lors du CT ministériel du 4 novembre 2015 le projet de décret « relatif à l'organisation et à la coordination interacadémiques ». Il dépasse largement le cadre d'adaptation à la nouvelle carte des régions et au renforcement de certaines de leurs compétences. Il affirme les régions académiques au détriment des actuelles circonscriptions académiques, reprenant une logique de fusion. Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés, il ouvre au contraire toutes les possibilités à des mutualisations hasardeuses, sans cadre national. La FSU craint qu'à nouveau les seules logiques « d'économie d'échelles » guident la nouvelle gouvernance. Ce projet a été validé le 10 décembre 2015, le décret n°2015-1616 entre en vigueur le 01 janvier 2016.

La direction du Rectorat se veut rassurante. Il y a eu une interprétation confuse du texte. Elle écarte les menaces pesant sur le Rectorat et affirme que rien ne va changer...

Cependant, des réorganisations de services rectoraux sont en cours et les nouveaux organigrammes seront officialisés en janvier. Cela n'entraînera ni suppression de poste ni mobilité fonctionnelle.

Néanmoins, il y a beaucoup de rumeurs et très peu de communication, « les premiers concernés sont les derniers avertis ». Ces réorganisations de services risquent de provoquer des problèmes relationnels et de favoriser les RPS.



## Grande région : quelles conséquences pour les Professeurs des Ecoles ? (contribution du SNUipp-FSU)

Si à première vue, la nouvelle organisation régionale semble peu concerner les PE et le fonctionnement de l'école, il y a pourtant beaucoup à craindre du nouveau redécoupage territorial. En effet, la fusion/réorganisation des intercommunalités à l'œuvre (4 comcom en Creuse, 7 en Corrèze et 14 en Haute Vienne) **pourrait conduire au transfert très large de la compétence école de la commune vers la communauté de communes : ce serait la fin de l'école communale** avec les conséquences que l'on peut imaginer sur la concentration du maillage des écoles et sur le fonctionnement des écoles !

Les budgets de fonctionnement et d'investissement discutés et décidés au plus près des besoins sont déjà disparates dans les communes, la mutualisation pourrait conduire à un nivellement par le bas de tous ces budgets. Cette concentration implique souvent l'augmentation des effectifs par classe (dont c'est d'ailleurs clairement l'objectif affiché) et la dégradation des conditions de travail.

Par ailleurs, le transfert de la compétence **transports scolaires** à la nouvelle région va conduire à l'harmonisation des pratiques départementales en la matière : quel modèle va être retenu ? La prise en charge à 100% du transport par la collectivité ? A 85% ? Avec quelles modalités d'arrêts ? A la mairie ? Tous les 500m ? **Les conséquences peuvent être lourdes pour les familles en terme de contraintes et de coûts !**

Et les conséquences seront lourdes aussi pour les écoles : si les parents n'ont plus d'accès facile à l'école de proximité, ils emmèneront leurs enfants sur leur commune d'emploi, opérant une **désertification des petites écoles**.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des conséquences, les mutualisations annoncées dans les services déconcentrés (DSDEN) et entre rectorats avant une fusion déjà programmée conduiront à un éloignement du service rendu aux usagers dont nous faisons partie. Pour mémoire, la première mutualisation opérée dans les services de gestion des retraites a conduit à réduire considérablement le service rendu (attente longue, absence de réponse...).



### Je suis professeur d'EPS (Ministère de l'Education Nationale) :

**Quelles conséquences sur la dotation spécifique de fonctionnement EPS en lycée ?**

**AVANT**, le conseil régional du limousin affectait une dotation spécifique de fonctionnement pour l'EPS en lycée (une partie allouée au transport vers les installations sportives et une partie pour l'achat de matériel). Même si ce budget était parfois insuffisant et les critères de répartition peu transparents, la ligne spécifique permettait de limiter l'aléatoire lié au bon vouloir des EPLE dans un contexte de globalisation des budgets.

**APRES**, au regard des politiques menées dans la plupart des Régions, les risques de globalisation sont réels, déléguant aux EPLE la répartition des moyens (conséquence : mise en concurrence entre lignes budgétaires, disciplines et établissements). Par ailleurs, la réduction des crédits alloués est à craindre (contexte budgétaire restreint pour les collectivités), renforcée par une mutualisation prenant en compte les trois régions de taille inégale.

**Quelles conséquences sur l'accès aux piscines ?**

**De plus en plus de piscines sont passées en Délégation de Service Public (entreprises privées), avec des tarifs fixés pour les scolaires de plus en plus prohibitifs** pour les collectivités territoriales qui n'ont pas imposé de prix préférentiels. Ainsi, plusieurs cas de « blocages » sont apparus où les collectivités n'ont plus financé l'accès des scolaires. La nouvelle Région, avec un cumul de politiques différentes en la matière et l'élargissement du nombre d'interlocuteurs, renforce nos inquiétudes.

### Je suis professeur de sport (Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports) :

A «jeunesse et sports», malgré un discours prônant le renforcement et l'optimisation du réseau, on ne peut que craindre sa disparition ! Avec l'absence de toute ambition politique pour le sport (budget dérisoire et absence d'orientations ministérielles, le sport n'est plus qu'un outil au service d'autres politiques telles que le social, la santé, la citoyenneté) : cette réforme ne peut que fragiliser davantage le Service Public d'Etat du sport, avec une diminution des effectifs sous la responsabilité du ministère, un manque de lisibilité et de fonctionnalité du réseau, un éloignement de l'utilisateur et des inégalités territoriales renforcées ...

**Les CREPS :** Le transfert du bâti des 17 CREPS aux Régions est prévu le 01/01/16 et celui des personnels en charge de l'accueil, à compter du 01/01/17. Avec ce nouvel acte de décentralisation, qui fait suite à la fermeture de 8 CREPS en 2008, les questions sont nombreuses : que vont faire les nouvelles assemblées régionales de ces CREPS ? Dans les régions fusionnées comme la nôtre, où existent plusieurs CREPS, ceux-ci seront-ils tous conservés ?

**Les services JSCS :** La création des DR-D-JSCS se fait par fusion dans la métropole, les autres DRJSCS (anciens sites) de la nouvelle région deviennent des «antennes spécialisées». Les effectifs de ces anciens sites seront répartis entre la nouvelle DR, ses antennes et les DDI de la région. Comment ? Que signifie la spécialisation des antennes ?

**Les CTS (Conseillers Techniques Sportifs) :** Leur sort dépendra des décisions de la Direction Technique Nationale, les élus fédéraux étant selon l'Administration les mieux placés pour savoir de qui ils ont besoin, pour faire quoi et sur quel(s) territoire(s)...